

ville et Sinaglia, ce qui semblerait indiquer la présence d'un corps de l'armée pontificale en dehors de la place, dans la partie qui n'est pas régulièrement investie.

AVIS.

MM. les abonnés sont prévenus que la suppression du journal est toujours faite dans les deux jours qui suivent l'expiration des abonnements.

CHRONIQUE

PARIS, 25 SEPTEMBRE.

On connaît ce dialogue entre deux troupiers se promenant à jeun la veille du jour du prêt; l'un est un vétérinaire à trois chevrons, l'autre un conscrit de l'année.

pas besoin de tant d'attraits et que sa parole vaut tous les livres. M. le président: Lui avez-vous demandé pourquoi il avait pris trois caissiers?

DÉPARTEMENTS.

NIÈVRE.—Un des jours de la semaine dernière avait lieu, au village de V..., chef-lieu d'une commune voisine de Decize, l'enterrement d'une femme jeune encore, et qui avait succombé aux atteintes d'une douloureuse maladie.

A cette nouvelle, émotion violente des parents et grand émoi dans le village. « Il faut se hâter d'ouvrir la bière, disaient quelques-uns. — Gardez-vous-en bien, ajoutait le plus grand nombre; pour déterrer un mort, il faut une autorisation; la justice doit être prévenue. »

M. le juge de paix de Decize se transporta en toute hâte sur les lieux. On se rendit au cimetière, et de nouveau on se rangea sur le bord de la fosse, attendant avec anxiété que le fossoyeur eût enlevé la terre.

On frémit en pensant que ces coups pouvaient être réellement le suprême appel de la pauvre femme revenue à la vie, et que les habitants de V... auraient condamné à périr de la mort la plus épouvantable par leur hésitation inexorable et leur ridicule superstition.

— CANTAL. — Nous lisons dans l'Impartial: « Le 12 de ce mois, deux individus soupèrent dans l'auberge du sieur Lèbre, à Lair, commune de Chaliers.

« Elle saisit alors un fouet qui se trouvait près du lit et en frappa cet homme en criant: A l'assassin!

ÉTRANGER.

ANGLETERRE (Londres). — Un individu d'âge moyen et à l'extérieur excentrique, appartenant à cette classe de vénérables rhapsodes, comparait si souvent devant les petits Tribunaux anglais, est amené à l'audience de Mansion-House sous la prévention d'avoir brisé un panneau de glace de la valeur de 2 shillings (2 fr. 50 c.), appartenant à la corporation de la Cité de Londres.

Le greffier: Prévenu, je vois par le rôle d'audience que vous avez refusé de faire connaître votre nom. Refusez-vous encore de nous le dire? Le prisonnier: Très bien. Je m'y refuserais encore, que cela reviendrait au même.

subir les conséquences de leurs actes. (Ce qui n'empêche pas le magistrat de ne pas prononcer le nom du prévenu.) Le constable: Hier, dans l'après-midi, après l'audience, je vis cet homme près de la porte de Mansion-House et je lui demandai pourquoi il était là et ce qu'il voulait.

M. Carden: Comment un homme comme vous peut-il se livrer à un acte si stupide? Le prévenu: Ah! voyez-vous, je n'avais pas autre chose à faire. Je suis sans ressources, je n'ai ni pain ni asile.

M. Carden: C'est tout de suite qu'il faut payer, ou vous décider à aller en prison. Le prévenu: Comment faire? Hier, je n'avais rien pour rompre mon jeûne; avant-hier, j'avais vécu de pommes de terre que j'avais ramassées dans la rue, et j'en avais donné la moitié à mon chien avant de le pendre, pauvre bête! La veille de ce jour, je n'avais pris qu'une pipe de tabac.

M. Carden: Tout cela ne vous justifie pas d'avoir brisé un panneau de glace. Je suppose que vous vouliez provoquer les sympathies? Le prévenu: Je n'avais pas d'autre but.

M. Carden: Eh bien! vous vous y êtes mal pris. Vous avez dû être désappointé? Le prévenu: Certes, je ne pensais pas que cela m'amènerait ici. Cependant si ce petit procès est mis dans les journaux, j'espère que quelque individu excentrique, quelque original de mon espèce, aura pitié de moi et me viendra en aide en me fournissant des moyens d'existence.

— ÉTATS-UNIS. — On nous écrit de New-York le 12 septembre 1860: « La Cour suprême de San-Francisco vient de rendre son arrêt dans l'affaire dite des Titres de Peter Smith.

« La Cour, comme vous savez, avait deux procès distincts à juger: l'un connu sous le nom de procès de Hart contre Burnett, et l'autre sous le nom de Holliday contre Frisbee. — Dans le premier, la contestation portait sur les terres élevées (uplands) de l'ancien pueblo.

« Dans le second procès, celui d'Holliday contre Frisbee, où il s'agissait non plus de uplands, mais de terres couvertes par les eaux de la baie (water lots), la Cour a décidé que les propriétés de la ville dérivant d'un titre autre que celui qu'elle tenait du pueblo, ont pu être légalement saisies; en conséquence, elle a maintenu les ventes faites par le shérif, par suite de saisies sur ces water lots.

« Vous vous souvenez qu'à la suite de condamnations obtenues contre la ville par Peter Smith, cet individu fit saisir pour une faible somme une étendue considérable de terres comme étant la propriété de la ville, et qu'après ces saisies des ventes partielles ont été faites par le shérif, lequel a donné des titres de propriété aux acquéreurs.

« Pami les solutions consacrées par la Cour suprême se trouvent celles qui suivent: « San-Francisco, à la date de la cession de la Californie au gouvernement de l'Union, était constitué en municipalité (pueblo), et possédait, à ce titre, les droits territoriaux ordinaires reconnus à toutes les anciennes municipalités mexicaines.

« Les terres comprises dans les limites d'un pueblo pouvant être fractionnées et concédées par l'autorité municipale, les lots vendus devenaient la propriété privée des acheteurs, s'il n'en avait pas été disposé autrement.

« Cette décision, que je ne fais qu'analyser, est déve-

loppée par de longs considérants qui n'ont pas moins de deux cents pages d'écritures. « La sensation produite à San-Francisco par cette décision depuis si longtemps attendue a été des plus vives, et une salve de 200 coups de canon a accueilli l'arrêt de la Cour suprême.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

OBLIGATIONS 5 POUR 100. — 8^e Tirage semestriel.

Le samedi 22 septembre 1860, à deux heures et demie, il a été procédé publiquement au huitième tirage semestriel des Obligations foncières de 500 fr. 5 pour 100.

Le 9^e Tirage aura lieu le 22 mars 1861. La souscription aux Obligations foncières de 500 fr., 5 pour 100, est ouverte à Paris, au Crédit foncier, et dans les départements, chez MM. les receveurs-généraux et particuliers des finances et chez MM. les notaires.

OBLIGATIONS AVEC LOTS 3 ET 4 POUR 100.

31^e Tirage. — 3^e Trimestre de 1860.

Le samedi 22 septembre 1860, à trois heures, il a été procédé publiquement au troisième tirage trimestriel pour 1860 des Obligations foncières de l'emprunt de 200 millions.

Table with 3 columns: ORDRE DE SORTIE, NUMÉROS SORTIS, MONTANT DES LOTS. Rows 1 to 3.

Les autres numéros appelés au remboursement, les 4 pour 100 au pair et les 3 pour 100 avec une prime de 20 pour 100, sont les suivants:

Table with 6 columns: ORDRE DE SORTIE, NUMÉROS SORTIS, MONTANT DES LOTS. Rows 33 to 17207.

Table of numbers and dates, likely a calendar or index, with columns of numbers and corresponding dates.

Table of numbers and dates, likely a calendar or index, with columns of numbers and corresponding dates.

Le 32^e Tirage aura lieu le 22 décembre 1860.

Les demandes d'achat au cours de la Bourse des Obligations 3 et 4 pour 100 sont reçues, dans les départements, chez MM. les receveurs-généraux et particuliers des finances et chez MM. les notaires.

Le remboursement des obligations sorties aux tirages du 22 septembre 1860 et le paiement des lots seront effectués contre la remise des titres, à partir du 1^{er} novembre prochain.

La liste complète des numéros sortis à chaque tirage est adressée franco, sous bande, dans la huitaine du tirage, à toute personne habitant les départements qui en fait la demande par lettre affranchie.

Bourse de Paris du 25 septembre 1860. Au comptant. Der. c. 68 50. — Haussée de 05 c.

Table of market data for the Bourse de Paris, including various financial instruments and their prices.

Table titled 'ACTIONS' showing various stocks and their prices, including 'Dern. cours, comptant' and 'Dern. cours, report'.

Table titled 'OBLIGATIONS' showing various bonds and their prices, including 'Dern. cours, comptant' and 'Dern. cours, report'.

RHUMES, grippe et irritations de POITRINE, PÂTE et SIROP de NAFÉ, rue Richelieu, 26.

charmant spectacle : Souvent Homme varie et Adrienne Lecouvreur seront joués par les principaux artistes.

Le Pied de Mouton est le succès incontestable du moment. Tous les jours on voit devant les bureaux de location du théâtre de la Porte-Saint-Martin une foule de locataires.

SPECTACLES DU 26 SEPTEMBRE. Opéra. — Le Trouvère. Français. — Adrienne Lecouvreur, Souvent Homme varie.

Opéra. — Le Trouvère. Français. — Adrienne Lecouvreur, Souvent Homme varie. Opéra-Comique. — La Dame blanche, Le Docteur Mirobolan.

Les ANNONCES, RÉCLAMES INDUSTRIELLES ou AUTRES, SOCIÉTÉS COMMERCIALES, VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES à insérer dans la Gazette des Tribunaux sont reçues au Bureau du Journal.

TARIF DES ANNONCES 1860

ANNONCES INDUSTRIELLES

Justification de cinq colonnes par page et comptées sur le caractère de sept points : 75 centimes la ligne.

Les annonces de 300 lig. et au dessus 50 c. la lig. Réclames. 2 fr. la ligne.

Faits divers. 3 fr. la ligne.

Le prix des insertions concernant les Appels de fonds, Convocations, Avis divers adressés aux Actionnaires et Porteurs d'obligations, Avis aux Créanciers, Ventes mobilières et immobilières, Ventes de fonds de commerce, Adjudications, Oppositions, Expropriations, Placements d'hypothèques et Jugements, est de 1 fr. 50 c. la ligne anglaise.

L'ALMANACH des SALONS illustré, pour vient de paraître. SALONS 1861.

NETTOYAGE DES TACHES sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes et sur les gants, sans laisser aucune odeur, par la

BENZINE-COLLAS 1 fr. 25 c. le flacon. — Rue Dauphine, 8, à Paris.

CURAÇAO FRANÇAIS HYGIÉNIQUE Cette liqueur contient une partie du principe tonique et amer de l'écorce d'orange, et est spéciale, d'après les médecins, pour prévenir tout dérangement d'entrailles pendant la température actuelle et saison des fruits, ayant une action directe sur l'estomac et les intestins.

L'ESPRIT D'ANIS est un stimulant sucré jouissant, comme carminatif, des propriétés de l'infusion d'anis, à laquelle il est supérieur.

TABLEAUX ANCIENS à vendre, après décès, entre autres :

UNE ÉRIGONE DE GUIDE un Rembrandt, un Véronèse un CHRISTE de LEBRUN.

Rue Sainte-Marie, 12, à Batignolles, de neuf à une heure.

MANUEL PRATIQUE DES TRIBUNAUX MILITAIRES

CONTENANT Les LOIS et DÉCRETS, les ARRÊTS DE LA COUR DE CASSATION, les INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES qui sont applicables aux Tribunaux de l'armée;

Précédés d'un DICTIONNAIRE RAISONNÉ sur l'organisation, la compétence et la procédure militaires.

Par P. ALLA, officier d'administration de 1^{re} classe, greffier du 2^e Conseil de guerre, à Paris.

Un volume grand in-8, broché. — Prix : 5 fr. Se trouve chez l'auteur, hôtel des Conseils de guerre, à Paris.

TRAITÉ DES SECTIONS DE COMMUNE

Par M. LÉON AUCOC, maître des requêtes au Conseil d'Etat.

Cet ouvrage traite des droits, des charges, des ressources propres des sections; de la gestion de leurs biens et de la représentation de leurs intérêts.

Prix : 4 francs. Librairie de Paul DUPONT, rue de Grenelle-St-Honoré, 45.

ALMANACH IMPÉRIAL

POUR 1860 (162^e ANNÉE). EN VENTE CHEZ A. GUYOT ET SCRIBE, RUE NEUVE-DES-MATHURINS, 18.

ALBUM DE S^t-HUBERT

Par Jules MOINAUX, auteur des DEUX AVEUGLES, de l'UT DIEZÉ, etc., etc.

Cet Album, composé de dix chansons comiques sur des motifs de chasse et sur les fanfares les plus connues, illustré de douze vignettes par nos meilleurs artistes, est le dessert obligé des soupers de chasseurs.

Prix : 3 Francs. EN VENTE CHEZ COLOMBIER, ÉDITEUR DE MUSIQUE, A Paris, rue Vivienne, au coin du passage.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Le 26 septembre. En l'hôtel des commissaires-priseurs, rue Rossini, 6.

Consistant en : 6894—Bureau, tables, chaises, fauteuils, appareils à gaz, etc.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, rue Rossini, 6. 6896—Piano, secrétaire, table ronde, commode, etc.

SOCIÉTÉS.

Paris-Montmartre, rue Brion, 4. 6946—Verrerie, faïence, banquettes, tabourets, tables, etc.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année mil huit cent soixante, dans trois des quatre journaux suivants : le Moniteur universel, la Gazette des Tribunaux, le Droit, et le Journal général d'Affiches dit Petites Affiches.

D'un acte passé devant M. Lavocat et son collègue, notaires à Paris, le vingt-quatre septembre mil huit cent soixante, enregistré, entre M. Désiré-Pierre-François HATTON, négociant, demeurant à Paris, port de Bercy, 18, et devant et maintenant à Paris, rue Saint-Victor, 15, et M. Alfred-François-Eugène GRIVOT, aussi négociant, demeurant à Paris, port de Bercy, 5, il appert : Que, par dérogation à un acte passé devant M. Orébil et son collègue, notaires à Paris, ledit M. Lavocat ayant substitué ledit M. Lavocat le dix juillet mil huit cent soixante, enregistré et publié, la société en nom collectif ayant existé entre MM. Hatton et Grivot sous la raison sociale : HATTON et C^o, et existant actuellement sous la raison sociale : HATTON et GRIVOT, dont le siège est à Paris, port de Bercy, 18, est et demeure dissoute à compter dudit jour vingt quatre septembre mil huit cent soixante, au lieu de l'être à partir du vingt-cinq décembre mil huit cent soixante, comme il avait été convenu primitivement; et que M. Grivot a été, en tant que de besoin, confirmé dans sa qualité de liquidateur de ladite société, avec les pouvoirs les plus étendus contenus en l'acte du dix juillet mil huit cent soixante, et que, bien entendu, les fonctions de M. Grivot commenceront à compter dudit jour vingt quatre septembre mil huit cent soixante.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal commercial de la faillite ouverte et en fixent provisoirement l'ouverture au dit jour.

ERRATUM. C'est par erreur si, dans la publication faite le vingt-trois septembre mil huit cent soixante, de l'acte de liquidation de la société en nom collectif de M. Daguin, notaire à Paris, le quart septembre mil huit cent soixante, il a été dit que l'apport de M. Daguin, notaire à Paris, le quart septembre mil huit cent soixante, consistait en un fonds de commerce de cent quatre-vingt-sept mille francs.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. — Faillites. — Publications légales.

TRIBUNAL DE COMMERCE. NOMINATIONS DE SYNDICS. Du sieur WEIBER (Antoine), ind sculpteur, boulevard des Filles-du-Calvaire, 22, le 1^{er} octobre, à 4 heures (N^o 47326 du gr.).

CONCORDATS. Du sieur DAVID (Simon-Jean), md de lingerie, rue St-Denis, 135, le 1^{er} octobre, à 9 heures (N^o 47170 du gr.).

CLÔTURE DES OPÉRATIONS POUR INSUFFISANCE D'ACTIF. N. B. Un mois après la date de ces jugements, chaque créancier peut faire l'exercice de ses droits contre le failli.